

Vous n'arrivez pas à joindre votre médecin traitant ?



Une ligne directe
qui donne la priorité
à votre santé

Avec la Téléconsultation médicale,
consultez **par téléphone ou vidéo**
24h/24, 7j/7



Saint-Christophe

PRÉVOYANCE

Toujours plus proche de vous

En matière de santé, quand on a besoin d'un avis médical, c'est souvent rapidement.

Pour autant, certaines situations sont difficiles à anticiper : difficultés à joindre son médecin, contraintes personnelles d'emploi du temps, déplacement professionnel, éloignement géographique.

Le service de Téléconsultation médicale est à votre écoute par téléphone ou vidéo 24h/24, 7j/7.



Un parcours simple et sécurisé, assuré par les professionnels de santé d'AXA Assistance en lien avec votre médecin traitant.

Un service conforme au décret N°2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémedecine.

Téléconsultation médicale

Une consultation à distance par un médecin



Par téléphone



UN SERVICE SIMPLE



En France,
partout dans le monde



Si le médecin le juge nécessaire, une ordonnance peut être transmise, avec votre accord, au pharmacien de votre choix dans toute l'Union européenne.



UN SERVICE SÉCURISÉ

La Téléconsultation médicale, c'est :

- Une consultation médicale par téléphone assurée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins.
- Une orientation vers un service d'urgence si nécessaire.
- Un entretien protégé par le secret médical.
- L'envoi, avec votre accord, d'un compte rendu à votre médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soin.
- Un service officiellement enregistré et conforme à tous les critères de sécurité et de confidentialité exigés par la loi.
- Des données hébergées en France auprès d'un hébergeur agréé et conservées pendant 20 ans.

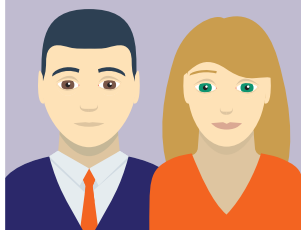
+
Bon à
savoir

Dans quel cas pouvez-vous contacter ce service ?

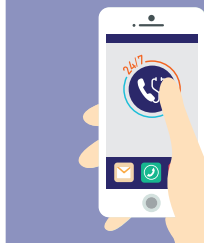
La Téléconsultation médicale n'est pas une réponse à tous les problèmes médicaux. La téléconsultation ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré.



La Téléconsultation médicale, **concrètement**



Vous avez besoin
d'un avis médical...



... vous appelez le numéro dédié,
une infirmière vous accueille
et vous oriente vers le médecin.

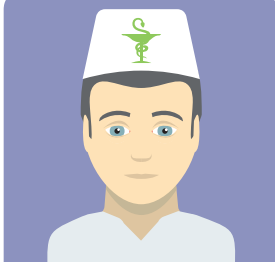


Le médecin réalise la consultation
médicale, et prescrit une ordonnance
s'il le juge nécessaire.

Si une situation d'urgence
est détectée, vous êtes
directement orienté vers
un service d'urgence.

Si un examen physique ou
une consultation spécialisée
est nécessaire, vous êtes
orienté vers votre médecin
traitant.

Le médecin envoie un compte
rendu à votre médecin traitant
avec votre accord.



Si une ordonnance vous est
délivrée, elle sera transmise au
pharmacien de votre choix.

Le fonctionnement de ce **nouveau service**

- ❑ **Numéro de téléphone dédié, sans surcoût.**
- ❑ **Disponible par téléphone ou vidéo 24h/24 et 7j/7.**
- ❑ **L'appel est traité directement par une équipe médicale basée en France.**

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Vous devez avoir souscrit ou souscrire un contrat santé auprès de Saint-Christophe Prévoyance. Vous et vos bénéficiaires pourrez accéder au service de Téléconsultation médicale.

Vous souhaitez bénéficier de ce service : appelez directement le **01 70 95 94 73** (appel non surtaxé) ou le **(+33) 01 70 95 94 73** à l'étranger (coût d'un appel depuis l'étranger).





L'ASSUREUR DE RÉFÉRENCE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Assureur mutualiste de l'ESS, Saint-Christophe Prévoyance met à la disposition de ses sociétaires une expertise, une capacité d'écoute et une volonté d'innovation reconnues.

**Pour apporter une nouvelle réponse santé à ses sociétaires,
Saint-Christophe Prévoyance a signé une convention avec
AXA Assistance.**



La Télésconsultation AXA Assistance est une consultation médicale par téléphone assurée par un médecin inscrit à l'Ordre des Médecins. C'est un service accessible 24h/24, 7j/7, partout dans le monde, réservé aux bénéficiaires Saint-Christophe Prévoyance. L'entretien est protégé par le secret médical. Avec l'accord du patient, un compte-rendu est envoyé au médecin traitant, qui reste au centre du parcours de soin. S'il le juge nécessaire, une ordonnance peut être transmise au pharmacien choisi par le patient et avec son accord, dans toute l'Union européenne. Si une situation d'urgence est détectée, le patient est orienté vers un service d'urgence. La télésconsultation est un service officiellement enregistré, conformément au décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémedecine, sur la base d'un contrat conclu avec l'Agence régionale de Santé (ARS) compétente. Le service est autorisé par la CNIL et les données sont hébergées en France auprès d'un hébergeur agréé et sont conservées 20 ans. La télésconsultation ne se substitue ni au médecin traitant, ni aux urgences, ni à une consultation spécialisée, notamment psychologique, ni aux consultations nécessitant un examen clinique ou des examens complémentaires spécialisés. Aucun arrêt de travail, certificat médical ou renouvellement d'ordonnance ne peut être délivré.



Saint-Christophe
PRÉVOYANCE

Saint-Christophe Prévoyance

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05
Tél : 01 56 24 76 00 - services.prevoyance@msc-assurance.fr
www.saint-christophe-assurances.fr

Société anonyme au capital de 14 322 552 € dépendant du Code des assurances - RCS Paris 399 227 404

AXA Assistance

S.A au capital de 2 082 094 €. 311 338 339 RCS Nanterre. SIRET 311 338 339 00071
6, Rue André Gide 92320 Châtillon.

